

CHARTRE DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ DE LA COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR- SEINE



ENTRE

La commune de Pierrefitte-sur-Seine, sis 2 place de la Libération-93380 Pierrefitte-sur-Seine,

D'UNE PART,

ET

L'association représentée par sa présidente, son président.

D'AUTRE PART.

PREAMBULE

Le droit à l'éducation est un droit fondamental dans notre société. Cette exigence démocratique d'une meilleure formation générale et d'un haut niveau de qualification pour tous correspond aux besoins fondamentaux de la Nation.

Satisfaire ce droit et répondre à ce besoin constituent pour l'Ecole un véritable défi. Elle le relève en adaptant en permanence ses formations, ses capacités d'accueil, ses structures, ses modes de fonctionnement. Elle développe notamment en son sein, dans le cadre des enseignements qu'elle dispense, diverses formes d'aide et de soutien aux élèves.

L'Ecole s'appuie quand le contexte est difficile, sur l'ensemble des coopérations qui s'offrent à elle.

La commune a un rôle important à jouer dans ce cadre et elle déploie de manière volontariste les dispositifs suivants : le financement de l'étude sur le temps périscolaire, dans l'ensemble des écoles de la ville, assure le CLAS, contrat local d'accompagnement à la scolarité, dans les 3 centres sociaux pour les élèves qui ont besoin de soutien complémentaire et anime un PRE, programme de réussite éducative pour les jeunes en difficulté scolaire. Le service municipal de la jeunesse déploie des programmes d'aide aux révisions.

Elle finance par ailleurs des associations impliquées dans le soutien scolaire et celle qui œuvre auprès des jeunes exclus temporairement du système scolaire.

Enfin, la commune, depuis l'année scolaire 2022/23, finance une plateforme d'aide aux devoirs, ProfExpress, entièrement gratuite pour les familles.

Les familles, de leur côté, sont très attachées à la réussite de leur enfant à l'Ecole.

L'accompagnement à la scolarité joue ce rôle de complément et de partenaire de l'Ecole, pour autant qu'il se développe dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun et des besoins de chaque enfant, sans se substituer aux obligations de l'Etat en matière scolaire.

La présente Charte leur offre un cadre de référence. Elle constitue pour l'accompagnement à la scolarité une exigence de qualité au service des enfants et des jeunes les plus défavorisés.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1- Les principes généraux : La charte nationale de l'accompagnement à la scolarité

La Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, signée le 7 juin 2001, désigne sous ce terme l'ensemble des actions qui visent à offrir aux enfants et aux adolescents l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école, et qui peuvent être complémentaires à ceux qu'ils trouvent dans leur environnement social et familial.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée.

Elles s'exercent dans un cadre laïc et non prosélyte, défini par la charte de la laïcité du ministère de l'éducation nationale.

Ces actions ont lieu en dehors des temps de l'École et sont distinctes de celles que l'école met en œuvre pour les élèves en difficulté. Centrées sur la multiplicité des sources du savoir et des modes d'apprentissage, sur la primauté des apports méthodologiques et cognitifs, l'accès à la culture et aux activités du champ extrascolaire, elles favorisent le dépassement du sentiment d'échec, l'élargissement du champ cognitif et l'autonomisation de l'enfant et du jeune.

Les parents sont valorisés dans leur rôle d'éducateurs et sont étroitement associés à la progression de leur enfant.

Ces actions, ouvertes à tous sur la base du principe de la gratuité (ou de la nature symbolique de la participation demandée), contribuent à l'égalité réelle sur les territoires par le dépassement des déterminismes socio-culturels.

2- Les principes d'action

L'entrée (ou le maintien) dans le dispositif est conditionné à la mise en cohérence des axes opérationnels de l'accompagnement à la scolarité suivants :

1) La formation des intervenants

Le profil des intervenants doit être en relation avec les objectifs. **Le niveau d'études requis est égal ou supérieur au niveau Bac + 2.**

Les responsables doivent faciliter la participation des accompagnateurs, notamment des bénévoles, aux actions de formation visant à renforcer leur connaissance du dispositif et à les outiller dans leur mission. **En particulier pour les intervenants en contact avec les enfants en situation de handicap, qui devront suivre un temps de sensibilisation (cf. information pratiques).**

2) Le soutien méthodologique et le développement des compétences cognitives

L'organisation d'un temps dédié à « l'aide aux devoirs » ou à la reprise de notions et savoirs scolaires non consolidés, a pour enjeux de proposer un cadre propice et d'aider l'enfant ou le jeune à se construire un savoir-faire : savoir s'organiser, savoir lire une consigne, savoir rechercher l'information, devenir autonome.

Ce temps de transition entre le format scolaire et les apprentissages sociaux doit permettre le développement des stratégies pour apprendre/comprendre/résoudre un problème (mémoire, concentration, hiérarchisation...).

Afin de mener ces temps dans les meilleures conditions possibles pour les enfants, les jeunes et les intervenants, il est indispensable qu'ils soient menés dans des lieux calmes favorables à l'apprentissage avec des groupes n'excédant pas 10 enfants ou jeunes.

3) Les apports socioculturels :

Élargissement du champ cognitif et des sources du savoir. Ils s'organisent en fonction d'un projet global d'accès à la culture, aux moyens d'expression et de réflexion : l'enjeu est de faire découvrir à l'enfant de nouveaux objets de connaissance ou d'expérimentation, de renforcer ses moyens d'expression, de lui faire vivre des expériences gratifiantes.

Les acteurs devront s'appuyer sur les ressources socioéducatives, culturelles et sportives présentes sur les quartiers (bibliothèques, établissements culturels, clubs sportifs...).

4) L'accompagnement des parents

L'adhésion des enfants et de leurs familles aux actions conduites est indispensable pour favoriser leur participation tout au long de l'année. Le projet devra préciser notamment comment la famille est informée et associée au travail des enfants.

Afin d'entretenir une continuité, un rendez-vous avec les parents devra être organisé au début, au milieu et à la fin de l'année.

Livret d'Accueil d'Accompagnement Scolaire vous sera également fourni pour y noter l'évolution de l'enfant. Il devra être remis à toutes les familles qui devront l'apporter à chaque rendez-vous.

Les actions doivent prévoir des temps réguliers d'information, de dialogue et de médiation permettant aux parents de suivre la scolarité de leurs enfants. Les parents les plus éloignés culturellement de l'école devront être accompagnés vers l'institution, afin qu'ils y bénéficient d'un accueil et d'une reconnaissance. Leur participation à des actions développées dans les établissements à leur attention (café des parents, labo maths...) sera encouragée.

5) Le lien avec les établissements scolaires et les partenaires socioéducatifs

Le dispositif doit veiller à une continuité de l'acte éducatif, à la cohérence des différents projets et temps (scolaire, périscolaire, extrascolaires) dans lesquels s'inscrivent les apprentissages.

Les porteurs doivent donc établir des liens avec les chefs d'établissement, les équipes enseignantes et les référents des différents dispositifs (PRE, CLAS), permettant de coordonner leurs actions respectives au plus près des besoins des enfants et des jeunes. A cette fin, des outils communs peuvent être utilisés (Livret d'Accueil d'Accompagnement Scolaire).

Si vous n'arrivez pas à joindre un établissement ou le référent d'un dispositif vous pouvez vous rapprocher du service éducation de la ville (cf. informations pratiques).

6) L'accueil des enfants en situation de handicap

Dès lors ou vous accueillez un enfant en situation dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, vous devez être en lien avec un professionnel (cf. informations pratiques) afin qu'il vous accompagne.

3- Les objectifs de l'accompagnement à la scolarité

Par des stratégies diversifiées et une pédagogie du détour, l'accompagnement à la scolarité a pour objectifs :

- d'aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes, à utiliser des approches susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs ; de redonner un sens à leur scolarité, de renforcer la confiance des enfants et des jeunes dans leur capacité à réussir ;
- d'élargir leurs centres d'intérêt et de favoriser leur accès à la culture de l'écrit, à la culture scientifique et à l'expression artistique ;
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, rencontrant des difficultés particulières ;
- de favoriser le lien entre les équipes éducatives des établissements scolaires et les acteurs socioéducatifs de proximité.

4- Les signataires de la présente Charte s'engagent pour la durée du PEDT actuel

- 1) participer au développement des actions d'accompagnement qui contribuent à la réussite scolaire.
- 2) favoriser la constitution de réseaux locaux de solidarité (mobilisant notamment le tissu associatif) en faveur de la réussite scolaire, en liaison avec les enseignants et les familles.

- 3) renforcer l'exigence de qualité dans les projets mis en œuvre en diffusant largement les outils de l'accompagnement à la scolarité et en favorisant de façon régulière la mutualisation.
- 4) veiller à ce que les actions fassent l'objet d'études, d'évaluations et de recherches susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur efficacité.
- 5) A rencontrer un représentant de la Mairie et du Service de la Vie Associative en fin d'année afin de faire une évaluation.

5- Les adhérents à la Charte de l'accompagnement à la scolarité s'engagent à faire leurs, les objectifs et les principes d'action qu'elle définit, par le biais de leur projet interne (à mettre en pièce jointe).

Le,

Pour la commune de Pierrefitte-sur-Seine, sis 2 place de la Libération-93380 Pierrefitte-sur-Seine.

Le,

L'association représentée par sa Présidente, son Président.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Le Service de la Vie Associative**

6 Avenue Emilie – Tel : 01.72.09.34.11 / 01.72.09.34.14

- **Inspection de l'Éducation Nationale**

Circonscription Pierrefitte-Villetaneuse

Espace Salvador-Allende - 30/36 rue Guéroux - 3e étage - Tél. 01 48 29 74 71

- **Programme de Réussite Éducative (PRE)**

Le PRE, vise la réussite et l'épanouissent des enfants rencontrant des difficultés dans leur parcours de vie (scolaire, social, familial, santé...) de 2 à 16 ans. L'accompagnement fait l'objet d'un parcours individualisé, pouvant peut se faire à l'extérieur du PRE avec une référence de coordination au PRE ou bien au sein même du PRE ou divers ateliers sont proposés :

Accompagnement à la scolarité (Remédiation et orthopédagogie, jeux théâtre, peinture, sophrologie, piscine, musique, prévention dérives numériques, consultation psychologue individuelle et/ou familiale).

Espace Salvador-Allende - 30/36 rue Guéroux - 2e étage - Tél. 01 72 09 33 78

- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Le CLAS est un dispositif visant à lutter contre l'échec scolaire. Il se propose d'offrir aux élèves un temps d'accueil valorisant (2 séances par semaine) où chaque jeune pourra développer de nouveaux outils méthodologiques pour faciliter l'acquisition des savoirs et gagner en autonomie. Il est porté par différentes structures sur la commune :

Au centre social et culturel Maroc-Châtenay-Poètes (Pour les élèves de niveau 6ème à la 3ème) - 107, rue Jules-Châtenay - Tél. 01 72 09 35 45

Au centre social et culturel Ambroise-Croizat (Pour les élèves de niveau CE1 à CM2) - 58, rue Nungesser-et-Coli - Tél. 01 72 09 35 35

Au centre social Germaine-Tillion et culturel (Pour les élèves de niveau 6ème à la 3ème) - 116-124, avenue Lénine - Tél. 01 72 09 34 34

A l'ACM Jeunesse à Sakharov (Pour les élèves du collège au lycée) – Place Andrei Sakharov - Tel : 0610101749

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Direction de l'Éducation et de l'Enfance**

Espace Salvador-Allende - 30/36 rue Guéroux - 6e étage - Tél. 01 72 09 36 13

- **Chargée de Projet Social de Territoire et Handicap**

Espace Salvador-Allende - 30/36 rue Guéroux - 1er étage - Tél. 01 72 09 32 92

- **Régie Associative Pierrefittoise d'Insertion et de Développement (RAPID)**

La régie R.A.P.I.D propose des ateliers sociolinguistiques aux habitants de Pierrefitte scolarisés ou pas (FLE et alphabétisation).

55-57 rue Jules Vallès - Tel : 09.73.18.78.98 / 09.73.18.78.98 - Mail : projets.rapid@gmail.com

- **AFPAD – Association pour la Formation, la Prévention et l'Accès au Droit**

7 place de la Libération - Tél .01 49 71 56 90 / 09 51 74 56 93 - Mail : secretariatafpad93380@gmail.com

LISTES DES ASSOCIATIONS ADHERENTES A LA CHARTE